



# Index égalité professionnelle femmes-hommes

## Eurotunnel Services GIE

Conformément à la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 et au décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019, les entreprises françaises sont tenues de mesurer un niveau de résultat au regard d'indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. La somme des résultats obtenus par l'entreprise pour chacun des indicateurs donne une note globale sur 100 qui doit être publiée au plus tard le 1er mars de chaque année sur le site internet de l'entreprise.

La Direction d'Eurotunnel Services GIE (ESGIE) annonce avoir obtenu une note globale de 86/100.

Le résultat de l'Index s'explique par la spécificité des métiers d'ESGIE, et particulièrement, dans le domaine ferroviaire, ceux du matériel roulant et de l'infrastructure, lesquels représentent 42,5 % des effectifs (dont 6,6 % de femmes). ESGIE représente 48,5 % des effectifs du Groupe. Le personnel d'ESGIE est composé à 26,2 % de femmes et à 73,8 % d'hommes. ESGIE participe à la démarche d'ensemble de Getlink en faveur de l'égalité professionnelle. A ce titre, ESGIE a signé un accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes applicable dès le 19 février 2020. Cet accord s'articule autour de 4 thèmes : le recrutement et la mixité dans l'emploi ; les initiatives auprès des populations scolaires ; l'égalité salariale et les conditions de travail et de vie de famille.